ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 32019

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur le comité de suivi national du plan "Bien vieillir" 2007-2009 mis en place le 23 septembre dernier. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les enjeux, les objectifs et la composition de ce comité.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la secrétaire d'État a été appelée sur le comité national de suivi du plan « Bien vieillir » 2007-2009. Mme la ministre de la santé et des sports et Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité ont mis en place le 23 septembre 2008 le comité de suivi national du plan « Bien vieillir ». Ce plan concerne tous les seniors, soit plus de 10 millions de personnes et vise à répondre au défi du vieillissement de la population, en développant les axes suivants : organiser une prévention ciblée pour prévenir ou retarder l'apparition de pathologies ou d'incapacités ; maintenir ou favoriser l'investissement des personnes âgées dans la vie sociale. Le docteur Jean-Pierre Aquino, président du comité national de suivi du plan, a mis en place un groupe de travail chargé notamment d'élaborer le contenu d'une consultation de longévité pour les personnes de 55 à 70 ans ayant cessé leur activité. Cette consultation permet d'assurer un lien entre la médecine préventive professionnelle et le médecin traitant. Elle représente une occasion privilégiée pour le patient de faire le point sur l'état de sa santé, de prévenir tout risque de perte d'autonomie et de déterminer avec lui la mise en place d'un programme personnalisé de prévention, de dépistage et, si nécessaire, de prise en charge sanitaire et médico-sociale. Une expérimentation sera lancée cette année à cet effet. Enfin, ce plan s'appuie sur trois démarches fortes : la valorisation des actions mises en oeuvre au niveau local par les villes et les autres collectivités territoriales avec la création d'un label « Bien vieillir ». Les collectivités qui recevront ce label, témoigneront de leur volonté et de leur engagement de prendre en compte le facteur de vieillissement des habitants dans la mise en oeuvre des politiques locales : le changement de regard que la société porte sur les personnes âgées et la lutte contre cette forme particulière de discrimination qui touche les personnes âgées. Les initiatives concrètes intergénérationnelles seront encouragées comme l'installation de crèches dans les EHPAD ; la prise de conscience de l'impact positif des personnes âgées dans notre société et sur notre économie, comme le prouve la multitude des transferts financiers des plus âgés vers les plus jeunes afin de les accompagner dans les moments clés de leur vie (début de la vie professionnelle, équipement de leur logement, garde des jeunes enfants, ...). Le docteur Jean-Pierre Aquino préside au comité de suivi chargé de veiller à la bonne exécution du plan « Bien vieillir » 2007-2009.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32019
Rubrique : Personnes âgées

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE32019

Ministère interrogé : Solidarité
Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8548
Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5160